



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 avril 2018  
19 heures 00

-----

GF/CC

N° 002265

Intercommunalité :  
Approbation du  
schéma de  
mutualisation des  
services de la CCPAL.

Affiché le :

Le jeudi 19 avril 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le jeudi 12 avril 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)  
La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Vu**, l'article 67 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des collectivités territoriales,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-39-1 qui dispose que dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de chaque EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

**Considérant** que ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, celui-ci est transmis pour avis à chacun des conseillers municipaux des communes membres.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

**Vu**, les statuts de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et les compétences exercées,

**Vu**, la délibération n°CC-2018-42 de la CCPAL en date du 15 mars 2018,

**Considérant**, les différentes formes de mutualisation déjà exercées ou en perspective entre la communauté de communes et ses communes membres,

Le Maire présente au conseil municipal le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt Luberon pour la période 2017-2020. Elle précise qu'à l'initiative de la Ville d'Apt, un ingénieur projet et un contrôleur de gestion seront recrutés à mi-temps entre la ville d'Apt et la CCPAL.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**EMET** un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt-Luberon 2017-2020 ci-annexé,

**RAPPELLE** que l'état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire annuel de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**